

Absence de numéro de permis en cas de dénonciation

Par BAURIN Eliane, le 06/02/2017 à 09:49

Bonjour,

Comment faire si pour une dénonciation le conducteur dénoncé ne veut pas fournir son n° de permis de conduire ?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Par Visiteur, le 06/02/2017 à 15:09

Bonjour,

rien à mon avis. La dénonciation/délation est sujette à ce renseignement.. et ce n'est peut être pas plus mal comme ça non ? Dans votre cas c'est très gênant mais imaginez tous les abus alors ?